

États financiers annuels

Au 31 décembre 2009 et
au 30 septembre 2008

Corporation Fonds
Banque Nationale



Corporation Fonds Banque Nationale

États financiers au 31 décembre 2009 et au 30 septembre 2008

Rapport des vérificateurs	2
États financiers	
Avoir des actionnaires	3
Résultats	4
Évolution de l'avoir des actionnaires	5
Portefeuille de placements	6 - 7
Notes complémentaires	8 - 17



Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de
Corporation Fonds Banque Nationale

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons vérifié le portefeuille de placements de Corporation Fonds Banque Nationale au 31 décembre 2009, les états de l'avoir des actionnaires au 31 décembre 2009 et au 30 septembre 2008 et les états des résultats et de l'évolution de l'avoir des actionnaires de l'exercice de 15 mois terminé le 31 décembre 2009 et de l'exercice terminé le 30 septembre 2008. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle du portefeuille de placements au 31 décembre 2009, de la situation financière de la société au 31 décembre 2009 et au 30 septembre 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son avoir des actionnaires pour l'exercice de 15 mois terminé le 31 décembre 2009 et l'exercice terminé le 30 septembre 2008 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*¹

Montréal, le 24 février 2010

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 9266

Corporation Fonds Banque Nationale

Avoir des actionnaires

au 31 décembre 2009 et au 30 septembre 2008

	<u>2009-12-31</u>	<u>2008-09-30</u>
	\$	\$
ACTIF		
Placements, à la juste valeur	88 321 451	341 913 274
Encaisse	72 142	3 890 372
Souscriptions à recevoir	100	8 141
Impôts sur le revenu à recevoir	83 259	360
Autres éléments d'actif à recevoir	888 876	918 619
	<u>89 365 828</u>	<u>346 730 766</u>
PASSIF		
Charges à payer	139 038	474 606
Placements à payer		3 699 999
Actions rachetées à payer		5 186 445
	<u>139 038</u>	<u>9 361 050</u>
AVOIR DES ACTIONNAIRES (note 8)	<u>89 226 790</u>	<u>337 369 716</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Corporation Fonds Banque Nationale

Résultats

de l'exercice de 15 mois terminé le 31 décembre 2009 et de l'exercice terminé le 30 septembre 2008

	2009-12-31 (15 mois) \$	2008-09-30 (12 mois) \$
Revenus de placement		
Intérêts	1 151 019	1 465 413
Charges		
Frais de gestion (a)	1 457 734	2 179 711
Rémunération des administrateurs	355	275
Taxe sur le capital	276 107	297 764
Droits et dépôts	27 614	74 731
Honoraires professionnels	24 921	16 520
Frais de garde	35 514	39 526
Frais de communications aux porteurs	53 798	30 365
Charges payées par le gérant (a)	(1 284 644)	(1 119 033)
	591 399	1 519 859
Revenus (perte) de placement avant impôts	559 620	(54 446)
Impôts exigibles	131 976	
Revenus (perte) de placement	427 644	(54 446)
Gains réalisés et non réalisés sur les placements		
Gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur la vente de placements	(2 340 757)	13 828 867
Variation survenue dans la plus-value latente des placements	4 944 438	(4 877 334)
Coûts d'opération à l'achat et à la vente de placements		(420 123)
Gains nets sur les placements	2 603 681	8 531 410
Augmentation de l'avoir des actionnaires attribuable à l'exploitation	3 031 325	8 476 964
Augmentation de l'avoir des actionnaires attribuable à l'exploitation par série		
Actions de catégorie « B »	-	-
Catégorie « Actions Spéciales »		
Série Investisseurs et Conseillers	288 569	1 530 321
Série Institutionnelle	988 461	2 305 630
Série M	1 754 295	4 641 013
	3 031 325	8 476 964
Augmentation de l'avoir des actionnaires attribuable à l'exploitation par action, par série		
Actions de catégorie « B »	-	-
Catégorie « Actions Spéciales »		
Série Investisseurs et Conseillers	1,502	2,767
Série Institutionnelle	1,688	2,806
Série M	2,201	3,077

(a) Les opérations entre apparentés sont engagées dans le cours normal des activités et évaluées à la valeur d'échange.

Corporation Fonds Banque Nationale

Évolution de l'avoir des actionnaires

de l'exercice de 15 mois terminé le 31 décembre 2009 et de l'exercice terminé le 30 septembre 2008

	2009-12-31 (15 mois) \$	2008-09-30 (12 mois) \$
Augmentation de l'avoir des actionnaires attribuable à l'exploitation	3 031 325	8 476 964
Distributions effectuées au profit des investisseurs		
Gains nets réalisés sur la vente de placements	3 606 960	6 682 486
Opérations sur les actions		
Actions émises	99 322 765	421 274 225
Actions émises au réinvestissement des distributions	3 383 078	6 218 909
Actions rachetées	(350 273 134)	(306 377 668)
	<u>(247 567 291)</u>	<u>121 115 466</u>
Augmentation (diminution) de l'avoir des actionnaires	(248 142 926)	122 909 944
Avoir des actionnaires au début	<u>337 369 716</u>	<u>214 459 772</u>
Avoir des actionnaires à la fin	<u><u>89 226 790</u></u>	<u><u>337 369 716</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Corporation Fonds Banque Nationale

Portefeuille de placements

au 31 décembre 2009

	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur de marché \$
Marché monétaire (62,63 %)			
Bons du Trésor (43,58 %)			
Gouvernement du Canada (29,80 %)			
0,24 %, échéant le 21 janvier 2010	3 900 000	3 896 763	3 899 486
0,73 %, échéant le 21 janvier 2010	14 000 000	13 898 080	13 994 400
0,25 %, échéant le 4 mars 2010	5 500 000	5 495 435	5 497 661
0,19 %, échéant le 18 mars 2010	1 200 000	1 199 472	1 199 539
0,20 %, échéant le 18 mars 2010	2 000 000	1 998 900	1 999 164
		<u>26 488 650</u>	<u>26 590 250</u>
Province de l'Ontario (10,98 %)			
0,24 %, échéant le 10 mars 2010	1 500 000	1 499 175	1 499 340
0,23 %, échéant le 24 mars 2010	8 000 000	7 995 440	7 995 845
0,23 %, échéant le 31 mars 2010	300 000	299 829	299 831
		<u>9 794 444</u>	<u>9 795 016</u>
Province de Québec (2,80 %)			
0,26 %, échéant le 6 janvier 2010	2 500 000	2 499 875	2 499 911
		<u>38 782 969</u>	<u>38 885 177</u>
Papier commercial (11,54 %)			
Borealis Finance			
0,30 %, échéant le 6 janvier 2010	2 500 000	2 499 875	2 499 896
Suncor Energy Inc.			
0,45 %, échéant le 8 janvier 2010	2 000 000	1 997 040	1 999 827
Inter Pipeline			
0,64 %, échéant le 15 janvier 2010	2 000 000	1 995 560	1 999 511
General Electric Capital Canada			
0,56 %, échéant le 16 février 2010	3 000 000	2 992 110	2 997 890
Inter Pipeline			
0,53 %, échéant le 9 mars 2010	800 000	798 936	799 216
		<u>10 283 521</u>	<u>10 296 340</u>
Billets à court terme (7,51 %)			
Banque de Montréal			
0,27 %, échéant le 18 janvier 2010	800 000	799 792	799 899
Banque de la Nouvelle-Écosse			
0,32 %, échéant le 1 ^{er} février 2010	2 500 000	2 498 100	2 499 323
Banque de Montréal			
0,29 %, échéant le 18 février 2010	3 400 000	3 397 552	3 398 709
		<u>6 695 444</u>	<u>6 697 931</u>
Total du marché monétaire		<u>55 761 934</u>	<u>55 879 448</u>

Corporation Fonds Banque Nationale

Portefeuille de placements

au 31 décembre 2009

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Valeur de marché</u>
	\$	\$	\$
Obligations et débetures (36,36 %)			
Émises et garanties par une province (2,69 %)			
Hydro-Québec			
0,36 %, échéant le 26 mars 2010	2 400 000	<u>2 397 964</u>	<u>2 398 299</u>
Obligations à coupons détachés (4,82 %)			
Hydro-Québec			
0,27 %, échéant le 16 janvier 2010	4 300 000	<u>4 299 516</u>	<u>4 299 514</u>
Coupons détachés (28,85 %)			
Hydro-Québec			
0,37 %, échéant le 15 février 2010	17 484 000	17 475 890	17 474 261
0,63 %, échéant le 15 août 2010	8 300 000	<u>8 267 173</u>	<u>8 269 929</u>
		<u>25 743 063</u>	<u>25 744 190</u>
Total des obligations et débetures		<u>32 440 543</u>	<u>32 442 003</u>
Total des placements (98,99 %)		<u>88 202 477</u>	<u>88 321 451</u>
Encaisse et autres éléments de l'avoir des actionnaires (1,01 %)			<u>905 339</u>
Avoir des actionnaires (100 %)			<u>89 226 790</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Corporation Fonds Banque Nationale

Notes complémentaires

au 31 décembre 2009 et au 30 septembre 2008

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Corporation Fonds Banque Nationale est une société d'investissement à capital variable constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. La société possède plusieurs catégories d'actions distinctes.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Normes récentes adoptées

Le 20 janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) du Conseil des normes comptables (CNC) a publié l'abrégé des délibérations CPN-173, « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers », qui établit des lignes directrices exigeant qu'une entité tienne compte de son propre risque de crédit ainsi que du risque de crédit de la contrepartie lorsqu'elle détermine la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Le CPN-173 s'applique à tous les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur pour les états financiers annuels et intermédiaires des périodes se terminant à compter du 20 janvier 2009, avec application rétroactive au début de l'exercice en cours, sans retraitement des périodes antérieures. L'adoption de ce nouvel abrégé n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

En avril 2009, le CNC a émis des modifications au chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* pour y intégrer les améliorations que l'International Accounting Standards Board (IASB) a récemment proposé d'apporter aux obligations d'information sur les évaluations d'instruments financiers à la juste valeur et le risque de liquidité. Aux fins de la présentation d'information, les modifications établissent une hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie à trois niveaux est établie selon la transparence des données prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs, et est présentée ci-après :

- Niveau 1 : les données correspondent à des prix cotés (non ajustés) d'instruments identiques sur des marchés actifs, auxquelles l'entité publiante peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 : les données correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien;
- Niveau 3 : une ou plusieurs données importantes utilisées dans la technique d'évaluation sont inobservables pour les instruments évalués.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Corporation Fonds Banque Nationale

Notes complémentaires

au 31 décembre 2009 et au 30 septembre 2008

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Les modifications s'appliquent aux états financiers de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Un tableau contenant la répartition des titres selon leur niveau figure à la note 5.

Normes comptables futures

Le CNC a statué qu'à compter du 1^{er} janvier 2011 les états financiers des sociétés ayant une obligation publique de rendre des comptes devront être présentés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'elles sont publiées par l'IASB, qui remplaceront les principes comptables généralement reconnus du Canada jusqu'alors en vigueur. Les changements relatifs à ces nouvelles normes entreront en vigueur, pour la société, le 1^{er} janvier 2011. La société publiera ses états financiers intermédiaires au 30 juin 2011 conformément aux IFRS et présentera des données à des fins de comparaison pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2010.

Afin de se préparer à la conversion aux IFRS, la direction a élaboré un projet, mis sur pied une équipe spécialisée et établi une structure formelle de gouvernance. L'équipe responsable du projet présente régulièrement le statut du projet au comité exécutif et au comité directeur du projet, comités constitués des membres de la haute direction de tous les services concernés. La direction a mis en oeuvre un plan détaillé du projet, a évalué les ressources qui seront nécessaires à sa réalisation et a entrepris la formation du personnel.

La direction suit l'évolution de son plan pour respecter l'échéancier de mise en oeuvre concernant l'adoption des IFRS. Après avoir terminé la phase de diagnostic, la direction travaille actuellement à la phase d'évaluation de la conversion. Les éléments clés de cette évaluation sont les suivants :

- L'étude et l'analyse des principales différences repérées entre les conventions comptables actuelles et les IFRS :
 - * Les instruments financiers seront classés dans les catégories définies par les IFRS : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente, à la juste valeur par le biais du compte de résultat, prêts et créances;
 - * Les parts ou les actions des participants seront classées soit comme des instruments de capitaux propres, soit comme des passifs financiers;
 - * L'analyse de l'éventualité et de l'impact potentiel de la consolidation des états financiers des entités contrôlées dans les états financiers de la société pour les périodes commençant le 1^{er} janvier 2011;
- L'évaluation de l'impact sur la technologie de l'information, les systèmes de données, les contrôles internes et la préparation des états financiers;
- La stratégie concernant la période de comptabilisation des données financières en parallèle a été définie.

Corporation Fonds Banque Nationale

Notes complémentaires

au 31 décembre 2009 et au 30 septembre 2008

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

À ce stade-ci, la direction ne s'attend pas à ce que le passage aux IFRS ait une incidence significative sur l'avoir des actionnaires ou la valeur liquidative par action de la société. Elle s'attend davantage à ce que ce passage ait un impact en ce qui a trait à la présentation et à la divulgation des états financiers. Toutefois, cette position pourrait être révisée, car l'évaluation n'est pas terminée et les normes comptables ainsi que l'interprétation connexe pourraient changer avant leur adoption finale. Dans les périodes précédant le premier exercice au cours duquel seront adoptées les IFRS, les effets qu'aura le passage aux normes internationales sur les états financiers de la société seront divulgués à mesure qu'ils seront connus.

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction du gestionnaire et de la société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Placements

Les placements sont évalués à la juste valeur, établie comme suit :

- Les titres du marché monétaire sont évalués au cours acheteur à la date d'évaluation;
- Les obligations et débetures sont évaluées au cours acheteur à la date d'évaluation;
- Les titres cotés en Bourse sont évalués au cours acheteur à la date d'évaluation. Cependant, ces titres peuvent être évalués au cours de clôture, soit le dernier cours vendeur des titres négociés, ou à la moyenne des cours vendeur et acheteur des titres non négociés.

Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Achat d'options

Les options détenues sont présentées en augmentation du portefeuille de titres.

Les options détenues sont évaluées au cours acheteur. Ces options peuvent être évaluées au cours de clôture, soit le dernier cours vendeur des titres négociés, ou à la moyenne des cours vendeur et acheteur des titres non négociés.

Les primes payées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées à la date d'échéance comme une perte réalisée.

La société peut vendre des options détenues avant leur levée. La différence entre le montant de la prime payée et le produit de la cession est comptabilisée comme gain ou perte réalisé(e).

Corporation Fonds Banque Nationale

Notes complémentaires

au 31 décembre 2009 et au 30 septembre 2008

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Lorsque la société exerce une option d'achat, la prime payée vient s'ajouter au coût des titres sous-jacents achetés.

Lorsque la société exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente des titres sous-jacents, réduit de la prime payée, et le coût de ces titres est comptabilisée comme gain ou perte réalisé(e).

Ces gains ou pertes réalisé(e)s sont inscrit(e)s au poste Gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur la vente de placements à l'état des résultats.

Vente d'options

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille de titres.

Les obligations sont évaluées au cours vendeur à la date d'évaluation. Cependant, ces titres peuvent être évalués au cours de clôture, soit le dernier cours vendeur des titres négociés, ou à la moyenne des cours vendeur et acheteur des titres non négociés.

Les primes encaissées pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées à la date d'échéance comme gain réalisé.

La société peut être libérée de son obligation avant la levée de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime encaissée et le montant versé au moment de l'opération de liquidation est comptabilisée comme gain ou perte réalisé(e).

Lorsque le détenteur des options d'achat exerce son droit d'acheter les titres sous-jacents, la société doit livrer ces titres et encaisse alors le prix de levée. La différence entre la somme du produit de la vente des titres et de la prime, et le coût de ces titres est comptabilisée comme gain ou perte réalisé(e).

Lorsque le détenteur des options de vente exerce son droit de vendre les titres sous-jacents, la société doit acheter ces titres au prix de levée. Le coût de ces titres correspond au prix de levée moins la prime encaissée.

Ces gains ou pertes réalisé(e)s sont inscrit(e)s au poste Gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur la vente de placements à l'état des résultats.

Opérations de placement et constatation des revenus et des charges

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de règlement. Les revenus et les charges sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les gains ou les pertes résultant de la vente de placements sont calculés à partir du coût établi selon la méthode du coût moyen.

Les revenus, les gains (pertes) réalisé(e)s et les gains (pertes) non réalisé(e)s ont été répartis entre les séries au prorata de l'actif net de chacune des séries.

Corporation Fonds Banque Nationale

Notes complémentaires

au 31 décembre 2009 et au 30 septembre 2008

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

La répartition des charges entre les Fonds Placements Banque Nationale et les différentes séries de ces fonds est effectuée directement pour les charges spécifiques, soit les frais de garde ainsi que les droits et dépôts.

La répartition des charges communes à plusieurs fonds ou à l'ensemble des fonds ainsi qu'aux différentes séries est effectuée selon un pourcentage déterminé en fonction de l'importance de l'avoir moyen des actionnaires ou de l'actif net moyen, du nombre moyen de porteurs d'actions ou de parts de chaque fonds, ou série, et selon le nombre total de fonds. Les charges communes représentent la rémunération du comité d'examen indépendant, les honoraires de vérification, les honoraires juridiques ainsi que les frais de communication aux porteurs.

Évaluation des actions

Tous les jours, la valeur liquidative des actions de chaque série est déterminée en divisant l'avoir des actionnaires à la juste valeur attribuable à chacune des séries par le nombre d'actions en circulation de la série correspondante.

Distributions aux actionnaires

Les gains en capital nets réalisés sont payés mensuellement aux actionnaires de la société inscrits au jour d'évaluation précédant la dernière journée, au prorata des actions qu'ils détiennent.

Instruments financiers

La classification des éléments d'actif et de passif en vertu du chapitre 3862 s'établit comme suit :

- Les placements et l'encaisse sont classés comme détenus à des fins de transaction;
- Les souscriptions à recevoir et les autres éléments d'actif à recevoir sont classés comme prêts et montants à recevoir au coût amorti;
- Les actions rachetées à payer, les placements à payer et les charges à payer sont classés comme passifs financiers au coût amorti.

Augmentation de l'avoir des actionnaires attribuable à l'exploitation par action

L'augmentation ou la diminution de l'avoir des actionnaires attribuable à l'exploitation par action présentée à l'état des résultats représente l'augmentation ou la diminution de l'avoir des actionnaires attribuable à l'exploitation pour l'exercice, divisée par le nombre d'actions moyen pondéré en circulation au cours de l'exercice.

4 - RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les activités d'investissement de la société l'exposent à certains risques financiers. Le gérant minimise ces risques en confiant la gestion du portefeuille à un conseiller en placement d'expérience qui verra à la gestion quotidienne selon les événements du marché et la politique d'investissement de la société.

Corporation Fonds Banque Nationale

Notes complémentaires

au 31 décembre 2009 et au 30 septembre 2008

4 - RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un engagement avec la société ne soit pas respecté par la contrepartie d'un instrument financier. Le risque de crédit de la société se concentre principalement dans les titres de créance. La valeur comptable des placements représente le risque de crédit maximal en date du 31 décembre 2009. La juste valeur d'un instrument financier tient compte de la solvabilité et de la cote de crédit de son émetteur. La société investit dans les actifs financiers dont la cote a été établie par une agence de cotation reconnue. La répartition des titres selon leur cote de crédit se détaille comme suit :

	<u>2009-12-31</u>	<u>2008-09-30</u>
Titres à revenu fixe par cote de crédit		
AAA/Aaa/A-1/P-1	60,96 %	100,00 %
AA/Aa/A-2/P-2	2,26 %	s.o.
A/A-3/P-3	36,78 %	s.o.

Les transactions sur titres sont réglées sur livraison par les courtiers. Le risque de défaut est considéré comme faible du fait que la livraison des titres est effectuée une fois que le courtier a reçu le paiement. Le paiement s'effectue lorsque les titres sont reçus par le courtier. La transaction échoue lorsqu'une des parties ne respecte pas ses engagements.

Conformément à la politique de placement de la société, le risque lié au crédit est surveillé régulièrement par le conseiller en valeurs du portefeuille de placements.

Risque de taux d'intérêt

Le changement dans les taux d'intérêt offerts par le marché expose les titres à revenu, comme les titres du marché monétaire et les obligations et débetures, au risque de taux d'intérêt. La société est exposée à ce risque puisque les taux d'intérêt en vigueur sur le marché ont une incidence sur la valeur des titres à revenu. La sensibilité de la société aux taux d'intérêt a été évaluée selon la duration pondérée du portefeuille. Le risque de taux d'intérêt se détaille comme suit :

	<u>2009-12-31</u>	<u>2008-09-30</u>
	\$	\$
Placements		
Moins de un an	88 321 451	5 408 269
Ne portant pas intérêt		<u>336 505 005</u>
	<u>88 321 451</u>	<u>341 913 274</u>

Dans l'hypothèse où les taux d'intérêt en vigueur sur le marché augmenteraient ou diminueraient de 0,25 %, soit 25 points de base (1 %, soit 100 points de base, en 2008), toutes choses étant égales par ailleurs, l'avoir des actionnaires et les résultats de la société auraient respectivement diminué ou augmenté de 36 381 \$ (21 522 \$ en 2008).

En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

Corporation Fonds Banque Nationale

Notes complémentaires

au 31 décembre 2009 et au 30 septembre 2008

4 - RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de prix

Le risque de prix est le risque de variations dans la valeur d'un instrument financier résultant d'un changement dans les prix du marché causé par des facteurs propres au titre ou à son émetteur, ou par tout autre facteur touchant un marché ou segment de marché. La société est exposée au risque de prix puisque tous ses investissements sont exposés à la volatilité des facteurs de marché et au risque de perte en capital. Le risque maximal auquel sont exposés les instruments financiers est égal à leur juste valeur, sauf pour les options vendues et certains contrats à terme dont la perte peut être illimitée. Le risque de prix se détaille comme suit :

	2009-12-31		2008-09-30	
	Juste valeur	Pourcentage de l'avoir des actionnaires	Juste valeur	Pourcentage de l'avoir des actionnaires
	\$		\$	
Instruments exposés au risque de prix	–	–	269 174 143	79,79 %

Dans l'hypothèse où les prix des actions échangées augmenteraient ou diminueraient de 10 %, toutes choses étant égales par ailleurs, l'avoir des actionnaires et les résultats de la société auraient, respectivement, augmenté ou diminué de 0 \$ (26 917 414 \$ en 2008).

En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque qu'une entité éprouve des difficultés à respecter ses obligations ou un engagement et fasse subir une perte financière à l'autre partie. Les actionnaires peuvent procéder au rachat de leurs actions chaque jour d'évaluation. Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, au moins 90 % des actifs d'un portefeuille doivent être composés de placements liquides négociés sur les marchés actifs et dont la société peut se départir facilement. Puisque la société investit dans des marchés actifs, elle peut se départir de ses éléments d'actif dans de courts délais. La société maintient un niveau d'encaisse et de placements à court terme que le gestionnaire trouve suffisant afin de maintenir les liquidités nécessaires.

5 - TABLEAU DE LA HIÉRARCHIE DES NIVEAUX

	2009-12-31			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Marché monétaire		55 879 448		55 879 448
Obligations et débetures		32 442 003		32 442 003
Total des investissements	–	88 321 451	–	88 321 451

Au cours de l'exercice de 15 mois terminé le 31 décembre 2009, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1 et 2.

Corporation Fonds Banque Nationale

Notes complémentaires

au 31 décembre 2009 et au 30 septembre 2008

6 - RAPPROCHEMENT DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES

Conformément au chapitre 3855, nous avons déterminé l'avoir des actionnaires selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, en date du 31 décembre 2009, en mesurant la juste valeur des actifs et des passifs financiers cotés sur un marché actif. Cette juste valeur est déterminée à l'aide du cours acheteur pour une position acheteur et du cours vendeur pour une position vendeur. La valeur liquidative aux fins des opérations est quant à elle mesurée en utilisant le cours de clôture des actifs et des passifs financiers. L'ajustement de l'avoir des actionnaires n'est pas significatif au 31 décembre 2009.

7 - FRAIS DE GESTION

À titre de gestionnaire, Placements Banque Nationale Inc. fournit des services de placements et des services administratifs. En échange de ces services, chaque série d'actions de la société paie des frais de gestion calculés en fonction d'un pourcentage de la moyenne quotidienne de la valeur liquidative pour l'exercice. Ces frais sont versés mensuellement au gestionnaire. Les frais de gestion annuels maximums pour les actions spéciales Classe rendement stratégique Banque Nationale sont de 1,25 % pour la Série Investisseurs et Conseillers, de 1,00 % pour la Série Institutionnelle et de 0,75 % pour la Série M.

8 - AVOIR DES ACTIONNAIRES

Autorisé

Nombre illimité d'actions sans valeur nominale

Catégorie « A », sans droit de vote, participantes, rachetables au gré de la société ou du détenteur au montant du capital versé

Catégorie « B », avec droit de vote, participantes, rachetables au gré du détenteur à la valeur liquidative

Catégorie « Actions spéciales », Classe rendement stratégique Banque Nationale et Classes 2 à 100, sans droit de vote, participantes, rachetables au gré du détenteur à la valeur liquidative pour chaque série

	<u>2009-12-31</u>	<u>2008-09-30</u>
	\$	\$
Émis et payé		
100 actions de catégorie « B »	1 000	1 000
Catégorie « Actions spéciales »		
Classe rendement stratégique Banque Nationale		
80 720 Série Investisseurs et Conseillers (365 361 en 2008)	8 521 271	38 743 423
303 847 Série Institutionnelle (990 598 en 2008)	32 716 812	106 803 065
440 008 Série M (1 760 225 en 2008)	47 987 707	191 822 228
	<u>89 226 790</u>	<u>337 369 716</u>

Corporation Fonds Banque Nationale

Notes complémentaires

au 31 décembre 2009 et au 30 septembre 2008

8 - AVOIR DES ACTIONNAIRES (suite)

	<u>2009-12-31</u>	<u>2008-09-30</u>
	\$	\$
Avoir des actionnaires par action, par série		
Actions de catégorie « B »	10	10
Catégorie « Actions Spéciales »		
Série Investisseurs et Conseillers	105,565	106,041
Série Institutionnelle	107,675	107,817
Série M	109,061	108,976

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2009 et 30 septembre 2008, la société a procédé aux opérations suivantes :

	Série Investisseurs et Conseillers	Série Institutionnelle	Série M
Nombre d'actions au 30 septembre 2007	446 514	524 481	1 030 284
Actions émises	533 157	1 238 238	2 117 160
Actions émises au réinvestissement des distributions	11 261	17 332	28 950
Actions rachetées	<u>(625 571)</u>	<u>(789 453)</u>	<u>(1 416 169)</u>
Nombre d'actions au 30 septembre 2008	365 361	990 598	1 760 225
Actions émises	83 074	240 101	595 109
Actions émises au réinvestissement des distributions	4 154	11 070	16 179
Actions rachetées	<u>(371 869)</u>	<u>(937 922)</u>	<u>(1 931 505)</u>
Nombre d'actions au 31 décembre 2009	<u>80 720</u>	<u>303 847</u>	<u>440 008</u>

9 - GESTION DU CAPITAL

Le capital de la société correspond à l'avoir des actionnaires. Il est géré conformément à l'objectif, aux politiques et aux restrictions de placement de la société, tels qu'ils sont mentionnés dans le prospectus. L'évolution du capital de la société au cours de la période est présentée dans l'évolution de l'avoir des actionnaires.

Corporation Fonds Banque Nationale

Notes complémentaires

au 31 décembre 2009 et au 30 septembre 2008

10 - IMPÔTS SUR LE REVENU

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), la société est définie comme une société d'investissement à capital variable. En règle générale, la société ne paiera pas d'impôts sur les dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables ni sur les gains en capital nets qu'elle a réalisés parce qu'elle versera suffisamment de dividendes ordinaires et de dividendes sur les gains en capital à ses actionnaires pour éliminer l'assujettissement à l'impôt sur ses dividendes et sur ses gains en capital.

La société sera assujettie à l'impôt sur le revenu pour les revenus provenant d'autres sources (les revenus tirés d'instruments dérivés, les intérêts et les revenus de source étrangère) aux taux applicables aux sociétés.

L'année d'imposition de la société se termine le 31 décembre.

27388-401 (2010/04/12)

ET ACTION !

